



Mairie de Garrigues
81500

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 septembre 2024 à 20h30

Présents : M. Pierre COMOY, Mme Sylvie BOUQUET, M Frédéric PREVAUTEL, M. Bernard BOLON, M. Sébastien ARNAUD, M. Jean Marc ROUX, Mme Xavière DARMET, M. Arcangélo ZANCHETTA

Excusées : Mme Hortense BODU, Mme Céline ALLOU

Pouvoir : Mme Hortense BODU à M. Pierre COMOY

Secrétaire de séance : M. Sébastien ARNAUD

En ouverture de la séance, M. le maire soumet le procès-verbal de la séance du 15 mai 2024 à l'approbation de l'assemblée, en rappelant les points qui y ont été abordés.

En absence d'observations, le procès-verbal est **approuvé** à l'unanimité.
Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1- Adhésion au groupement de commandes porté par le SDET et les Syndicats Départementaux d'Energies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), du Lot (FDEL), du Gard (SMEG), de la Lozère (SDEE), des Hautes-Pyrénées (SDE65), du Pays Catalan (SYDEEL) et du Tarn et Garonne (SDE82)

Le Maire rappelle que la commune, depuis 2022, est adhérente du territoire Energie Tarn-SDET.

En tant que membre, la commune prend actuellement, et jusqu'au 31 décembre 2025, part au marché groupé de fourniture et d'électricité et de gaz naturel.

Il précise qu'aujourd'hui Territoire Energie compte 13 SDET soit un total de 3000 membres couvrant les besoins en fourniture d'électricité et de gaz naturel pour près de 70 000 points de livraison, représentant chaque année une consommation d'environ 850GWH d'électricité et de 350GWH de gaz naturel.

La convention présentée par Territoire d'Energie consiste à :

- Prendre une délibération décidant de l'adhésion de la commune de Garrigues au groupement de commandes ;
- Signer la convention constitutive
- L'engagement de la commune à prendre part à la campagne de renouvellement des marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel

Vote : Approuvé à l'unanimité

II – QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public

Un plateau ralentisseur va être créé au niveau de la salle des fêtes Saint-Salvy sur la RD40, les travaux de réalisation vont débuter. La commune a choisi d'éclairer ce ralentisseur avec un candélabre solaire, commandé mais dont la livraison est prévue entre la semaine 39 et 40.

Afin de sécuriser ce ralentisseur, il a été décidé de laisser l'éclairage public du centre bourg toute la nuit jusqu'à la réception puis à l'installation du candélabre solaire.

Arrêt de bus au carrefour RD40/RD28 dit « Vizols »

La commune a réalisé un chemin piétonnier ainsi qu'un arrêt de bus à Vizols.

L'emplacement de cet arrêt de bus a été défini pour répondre aux exigences de la FEDERTEEP dont les règles ne permettent pas de desservir ou utiliser une infrastructure privée, même pour y manœuvrer. Les modalités de desserte ont notamment évolué car il n'y a plus de circulation prévue sur le chemin de la Gravelle au-delà du hameau de Vizols.

L'abribus, initialement positionné en bord de chaussée, a par mesure de sécurité pour les enfants été déplacé sur une bande enherbée en contre bas de la RD40 (sur une partie de terrain propriété de la Commune). Des gardes corps ont été installés pour éviter aux enfants de glisser sur les blocs béton qui permettent le maintien de l'escalier et l'accès au bord de la RD40. Un éclairage avec panneau solaire + réglette sera installé très prochainement.

Des arceaux à vélos sont prévus à côté de cet abribus.

Cloche de l'Eglise

Un moteur de l'une des cloches a subi une avarie (casse d'une pièce métallique avec rupture du carter). La société « Angélus » a procédé au démontage et nous a proposé un devis pour la réparation d'un montant proche de 2.400,00 Euros.

Nous recherchons une solution plus économe, étant donné qu'il s'agit d'une réparation sur le carter : nous pourrions trouver une solution autour de 1.000,00 Euros. A suivre !

Fin de la séance à 21h22

Secrétaire de séance
Sébastien ARNAUD

Le Maire
Pierre COMOY